Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTES - 4401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 18/04/2025 - 6487 - 2015 B 00990 - 810 926 816 - ABALONE TT CHATEAUBRIANT

Déposé au Greffe
le 31 MARS 2025
sous le N° 6687
RCS N° 15B990

SAS ABALONE TT CHATEAUBRIANT

10 RUE D ANCENIS

44110 CHATEAUBRIANT

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	11 237.77	11 237.77				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	89 425.88	73 762.17	15 663.71	24 666.04	-9 002.33	-36.50
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	9 048.00		9 048.00	15 815.00	-6 767.00	-42.79
	Autres immobilisations financières	5 650.00		5 650.00	5 650.00		
	Total II	115 361.65	84 999.94	30 361.71	46 131.04	-15 769.33	-34.18
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	957 588.21		957 588.21	847 462.07	110 126.14	12.99
	Autres créances	639 144.58		639 144.58	487 278.91	151 865.67	31.17
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités				12 717.08	-12 717.08	-100.00
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	10 813.33		10 813.33	11 529.47	-716.14	-6.21
	Total III	1 607 546.12		1 607 546.12	1 358 987.53	248 558.59	18.29
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 722 907.77	84 999.94	1 637 907.83	1 405 118.57	232 789.26	16.57

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 14 698.00
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 121 000)	121 000.00	121 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	12 100.00	12 100.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	269 531.57	128 894.72	140 636.85	109.11
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	170 926.33	140 636.85	30 289.48	21.54
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	573 557.90	402 631.57	170 926.33	42.45
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	7 041.30	283.10	6 758.20	NS
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	186 370.78	179 836.97	6 533.81	3.63
	Dettes fiscales et sociales	862 784.37	811 703.97	51 080.40	6.29
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	8 153.48	10 662.96	-2 509.48	-23.53
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 064 349.93	1 002 487.00	61 862.93	6.17
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 637 907.83	1 405 118.57	232 789.26	16.57
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 064 349.93	1 002 487.00		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2022 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	5 579 828.90		5 579 828.90	5 432 671.43	147 157.47	2.71
Chiffre d'affaires NET	5 579 828.90		5 579 828.90	5 432 671.43	147 157.47	2.71
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			5 333.36	5 645.24	-311.88	-5.52
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			75 893.30	58 385.36	17 507.94	29.99
Autres produits			1 342.31	374.24	968.07	258.68
Total des Produits d'exploitation (I)			5 662 397.87	5 497 076.27	165 321.60	3.01
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			688 691.23	596 796.71	91 894.52	15.40
Impôts, taxes et versements assimilés			145 985.53	154 486.28	-8 500.75	-5.50
Salaires et traitements			3 736 686.61	3 676 702.91	59 983.70	1.63
Charges sociales			803 538.10	799 577.35	3 960.75	0.50
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			10 217.50	10 428.20	-210.70	-2.02
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			16 522.26	3.37	16 518.89	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			5 401 641.23	5 237 994.82	163 646.41	3.12
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			260 756.64	259 081.45	1 675.19	0.65
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	18 023.55	4 094.32	13 929.23	340.21
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	18 023.55	4 094.32	13 929.23	340.21
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	556.12	1 475.64	-919.52	-62.31
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	556.12	1 475.64	-919.52	-62.31
2. Résultat financier (V-VI)	17 467.43	2 618.68	14 848.75	567.03
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	278 224.07	261 700.13	16 523.94	6.31
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	11 755.26	17 787.00	-6 031.74	-33.91
Produits exceptionnels sur opérations en capital	250.00		250.00	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	12 005.26	17 787.00	-5 781.74	-32.51
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 100.00	7 857.28	-2 757.28	-35.09
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	5 100.00	7 857.28	-2 757.28	-35.09
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	6 905.26	9 929.72	-3 024.46	-30.46
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	62 353.00	71 007.00	-8 654.00	-12.19
Impôts sur les bénéfices (X)	51 850.00	59 986.00	-8 136.00	-13.56
Total des produits (I+III+V+VII)	5 692 426.68	5 518 957.59	173 469.09	3.14
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 521 500.35	5 378 320.74	143 179.61	2.66
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	170 926.33	140 636.85	30 289.48	21.54

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

10 RUE D ANCENIS

44110 CHATEAUBRIANT

ANNEXE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 637 907.83 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 5 579 828.90 Euros et dégageant un bénéfice de 170 926.33 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	11 238		
Installations générales agencements aménagements divers	56 623		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	35 256		1 215
TOTAL	91 879		1 215
Prêts, autres immobilisations financières	21 465		
TOTAL	21 465		
TOTAL GENERAL	124 581		1 215

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			11 238	11 238
Installations générales agencements aménagements divers			56 623	56 623
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		3 668	32 803	32 803
TOTAL		3 668	89 426	89 426
Prêts, autres immobilisations financières		6 767	14 698	14 698
TOTAL		6 767	14 698	14 698
TOTAL GENERAL		10 435	115 362	115 362

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	11 238			11 238
Installations générales agencements aménagements divers	44 001	6 166		50 167
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	23 211	4 052	3 668	23 595
TOTAL	67 213	10 218	3 668	73 762
TOTAL GENERAL	78 450	10 218	3 668	85 000

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	6 166				
Matériel de bureau informatique mobilier	4 052				
TOTAL	10 218				
TOTAL GENERAL	10 218				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions
Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	9 048	9 048	
Autres immobilisations financières	5 650	5 650	
Autres créances clients	957 588	957 588	
Impôts sur les bénéfices	8 137	8 137	
Taxe sur la valeur ajoutée	27 118	27 118	
Groupe et associés	584 718	584 718	
Débiteurs divers	19 172	19 172	
Charges constatées d'avance	10 813	10 813	
TOTAL	1 622 244	1 622 244	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	6 767		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	7 041	7 041		
Fournisseurs et comptes rattachés	186 371	186 371		
Personnel et comptes rattachés	370 798	370 798		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	155 622	155 622		
Taxe sur la valeur ajoutée	277 049	277 049		
Autres impôts taxes et assimilés	59 315	59 315		
Autres dettes	8 153	8 153		
TOTAL	1 064 350	1 064 350		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	12 100			12 100

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	19 172
Total	19 172

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	337
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 768
Dettes fiscales et sociales	225 907
Autres dettes	8 153
Total	296 165

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	10 813
Total	10 813

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 150 euros, correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE ATRADIUS	434 614
Total	434 614

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	838
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		838

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 64 ans
- turn over : 5%
- taux d'inflation : 2%
- taux d'actualisation : 3.25%

KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero
Deux
50009 Saint Lô

Abalone TT Chateaubriant S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
Abalone TT Chateaubriant S.A.S.
10 Rue d'Ancenis Bât A 44110 CHATEAUBRIANT

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14300810101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero
Deux
50009 Saint Lô

Abalone TT Chateaubriant S.A.S.

10 Rue d'Ancenis Bât A 44110 CHATEAUBRIANT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société Abalone TT Chateaubriant S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Abalone TT Chateaubriant S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne la valorisation des créances clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Lô, le 27 mai 2024

KPMG SA



27/05/2024 16:44

Signé par **Yohann Bossard**

Yohann BOSSARD

Associé

ABALONE TT CHATEAUBRIANT

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 121000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 10 RUE D'ANCENIS - BÂT A
44110 CHATEAUBRIANT
810926816 RCS NANTES
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT PROPOSEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 mai 2024

TROISIÈME RÉSOLUTION
AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir pris connaissance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- Du résultat bénéficiaire d'un montant de 170926,33 euro(s),
- Du poste « "Autres réserves" » de l'exercice précédent d'un montant de 269531,57 euro(s)
- De la réserve légale d'un montant de 12100,00 euro(s)

L'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à un montant de 440457,90 euro(s) qu'elle décide d'affecter comme suit :

- Au poste « *Autres réserves* » la somme de 270 452,90 euro(s)
- A titre de dividendes la somme de 170 005,00 euro(s)
 Le dividende à distribuer au titre de l'exercice est donc de 14,05 *euro(s) par action.*
 Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES
Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2022			Néant
31.12.2021			200013
31.12.2020			180048

ABALONE TT CHATEAUBRIANT
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 121000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 10 RUE D'ANCENIS - BÂT A
44110 CHATEAUBRIANT
810926816 RCS NANTES
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT ADOPTEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 mai 2024

TROISIÈME RÉSOLUTION
AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir pris connaissance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- Du résultat bénéficiaire d'un montant de 170926,33 euro(s),
- Du poste « "Autres réserves" » de l'exercice précédent d'un montant de 269531,57 euro(s)
- De la réserve légale d'un montant de 12100,00 euro(s)

L'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à un montant de 440457,90 euro(s) qu'elle décide d'affecter comme suit :

- Au poste « *Autres réserves* » la somme de 270 452,90 euro(s)
- A titre de dividendes la somme de 170 005,00 euro(s)
 Le dividende à distribuer au titre de l'exercice est donc de 14,05 *euro(s) par action.*
 Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES
Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2022			Néant
31.12.2021			200013
31.12.2020			180048

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président.

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

La société ou la personne morale désignée ci-après

ABALONE TT CHATEAUBRIANT
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 121000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 10 RUE D'ANCENIS - BÂT A
44110 CHATEAUBRIANT
810926816 RCS NANTES

Représentée par la société ABALONE FRANCE, SAS au capital de 500 000,00 euros dont le siège social est situé à Saint-Herblain (44 800) 43 rue Bobby Sands, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 383 497 963, elle-même représentée par Monsieur Jean VERNEYRE, son Président,

Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier ;

Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à la société ABALONE FRANCE, SAS au capital de 500 000,00 euros dont le siège social est situé à Saint-Herblain (44 800) 43 rue Bobby Sands, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 383 497 963, représentée par Monsieur Jean VERNEYRE, son Président.

Pour la société ABALONE TT CHATEAUBRIANT
Sa Présidente, la société ABALONE FRANCE
Représentée par M. VERNEYRE

